

Conseil de Communauté du lundi 9 octobre 2017 COMPTE-RENDU

L'an deux mil dix-sept, le neuf octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le deux octobre deux mil dix-sept, se sont réunis à la salle des fêtes d'Argent sur Sauldre, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

Nombre de Conseillers en exercice : 35	Nombre de Conseillers présents : 28	Pouvoirs : 4
Conseillers titulaires présents : 27	Conseiller suppléant présent : 1	Conseillers titulaires absents : 8

1. Ouverture de séance et désignation d'un(e) secrétaire de séance,

Madame Sylvie GIBOINT est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil de Communauté du 3 juillet 2017,

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 3 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

3. Communication des décisions prises par délégation,

Madame la Présidente rend compte aux membres du conseil des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire, conformément à la délibération n° 2017-03-05 modifiée par la délibération n°2017-07-33.

ARRETE N° 2017/18 en date du 4 juillet 2017 - Prolongation du règlement intérieur et des tarifs de l'activité saisonnière " Balade au fil de l'eau sur le Canal de la Sauldre " pour l'année 2017

ARRETE N° 2017/19 en date du 4 juillet 2017 - Acte de nomination d'un régisseur - Régie de Recettes " Location de Petits Bateaux " de Mesdames Caroline DUMONT, Margaux QUET et Elsa HODEAU

ARRETE N° 2017/21 en date du 25 juillet 2017 - Acte de nomination d'un régisseur - Régie de Recettes " Location de Petits Bateaux " de Mesdames Caroline DUMONT, Margaux QUET et Caroline LAFON

ARRETE N° 2017/25 en date du 11 septembre 2017 - Renoncement au transfert de pouvoir de police spéciale

Le 5 septembre 2017 - Signature convention d'aide à la gestion de l'aire d'accueil d'Aubigny avec la préfecture du Cher - Financement annuel prévu de 16 409,77 €

4. CULTURE : Délibération n°2017-10-42 portant modification statutaire relative à la compétence facultative « culture » dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) et du Contrat Culturel Départemental

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil de Communauté DECIDE

Article 1^{er} : MODIFIER les statuts de la CDC en vue de prendre la compétence facultative « culture » rédigée comme suit :

« La CDC est compétente en lieu et place des communes pour porter le Projet Artistique et Culturel de Territoire et le contrat culturel départemental. Elle aura la possibilité d'organiser directement des manifestations culturelles d'intérêt communautaire sur le territoire »

Article 2 : AUTORISER La Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération

5. **CULTURE** : Délibération n°2017-10-43 visant à autoriser la Présidente à signer les conventions de financement relatives à la mise en œuvre du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) et du Contrat Culturel Départemental avec la Région Centre Val de Loire et le Conseil Départemental du Cher ainsi que les conventions de partenariat avec les communes et associations porteuses de projets.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil de Communauté DECIDE

Article 1^{er} : **AUTORISER** la Présidente à signer les conventions, contrats et tous autres documents relatifs à la mise en œuvre du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) et du Contrat Culturel Départemental avec la Région Centre Val de Loire et le Conseil Départemental du Cher.

Article 2 : **AUTORISER** la Présidente à signer les conventions de partenariat avec les communes membres et les associations porteuses de projets.

Article 3 : **AUTORISER** la Présidente à effectuer l'ensemble des démarches relatives aux demandes de subventions.

Article 4 : **AUTORISER** La Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

6. **CULTURE** : Délibération n°2017-10-44 visant à assurer le portage financier d'un spectacle culturel et artistique sur le territoire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil de Communauté DECIDE

Article 1^{er} : **ACTER** le principe que la CDC assure le portage financier d'un spectacle culturel et artistique en 2018 sur le territoire intercommunal.

Article 2 : **ASSURER** le portage financier du concert de l'orchestre symphonique de la région Centre le 30 septembre 2018 à Ivoy le Pré

Article 3 : **INSCRIRE** la dépense de 2 650 € au budget de la CDC

Article 4 : **AUTORISER** la Présidente à exécuter la dépense

Article 5 : **AUTORISER** la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération

7. **RESSOURCES HUMAINES**: Délibération n°2017-10-45 portant sur l'accueil d'apprentis et de stagiaires au sein des services de la Communauté de Communes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil de Communauté DECIDE

Article 1^{er} : **AUTORISER** la Présidente à engager les démarches et à signer tout document (convention d'apprentissage, convention de stage, ...) relatifs au recrutement d'apprentis ou de stagiaires.

Article 2 : **REMUNERER** les apprentis ou stagiaires selon la réglementation en vigueur.

Article 3 : **INSCRIRE** la dépense au budget de la CDC.

Article 4 : **AUTORISER** la Présidente à exécuter la dépense.

Article 5 : **AUTORISER** la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

8. RESSOURCES HUMAINES : Délibération n°2017-10-46 visant à modifier le tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil de Communauté DECIDE

Article 1^{er} : SUPPRIMER l'emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet créé pour une durée de 2 mois dans le cadre de l'activité saisonnière Balade au fil de l'eau,

Article 2 : SUPPRIMER le poste non permanent d'adjoint technique à temps complet créé pour une durée d'une semaine,

Article 3 : CREER un poste d'adjoint technique en catégorie C à temps complet pour assurer la gestion du service environnement,

Article 4 : D'ACTUALISER le tableau des emplois de la communauté de communes comme présenté ci-dessus pour tenir compte de l'évolution des effectifs.

Article 5 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

9. ADMINISTRATION GENERALE : Délibération n°2017-10-47 visant à compléter la délibération 2017-03-11 actant le remboursement des frais de déplacement des Vice-Présidents des commissions consultatives à compter du 1^{er} janvier 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil de Communauté DECIDE

Article 1^{er} : D'AUTORISER le remboursement des frais annexes (parking, péages...) liés aux déplacements des Vice-présidents de commission à compter du 1^{er} janvier 2017,

Article 2 : D'AUTORISER la Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération.

10. RESSOURCES HUMAINES : Délibération n°2017-10-48 visant à instaurer le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil de Communauté DECIDE

Article 1^{er} : ACTER l'instauration du RIFSEEP tel que précédemment décrit à compter du 1^{er} novembre 2017

Article 2 : ABROGER en conséquence les délibérations relatives aux précédents régimes indemnitaires

Article 3 : INSCRIRE les crédits correspondants au budget

Article 4 : AUTORISER la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération

11. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Délibération n°2017-10-49 portant sur l'adoption du Règlement d'Intervention dans le cadre de l'aide à l'immobilier d'entreprises,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil de Communauté DECIDE

Article 1^{er} : ADOPTER le règlement d'intervention du fond d'aide à l'investissement immobilier des entreprises,

Article 2 : **AUTORISER** la Présidente, après avis de la commission « développement économique » à prendre par arrêté les décisions d'attribution d'aide,

Article 3 : **AUTORISER** la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.

12. FINANCES : Délibération n°2017-10-50 visant à accepter des admissions en non-valeur et des créances éteintes sur le budget Ordures Ménagères,

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue par 31 voix POUR, 3 voix CONTRE (Mme RUZE, M. TABOURNEL et M. DE SANDE) et 0 ABSTENTION, DECIDE

Article 1^{er} : **ACCEPTER** les admissions en non-valeur d'un montant de 3 784.66 € relatives à la REOM et à imputer cette somme sur le compte 6541 du budget Ordures Ménagères

Article 2 : **ACCEPTER** les créances éteintes d'un montant de 878.02 € relative à la REOM et à imputer cette somme sur le compte 6542 du budget Ordures Ménagères

Article 3 : **AUTORISER** la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.

13. FINANCES : Délibération n°2017-10-51 visant à accepter des admissions en non-valeur sur le Budget SPANC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil de Communauté DECIDE

Article 1^{er} : **ACCEPTER** les admissions en non-valeur d'un montant de 0.47 € relatives au SPANC et à imputer cette somme sur le compte 6541 du budget SPANC

Article 2 : **AUTORISER** la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.

14. ADMINISTRATION GENERALE n°2010-10-52 visant à désigner deux maires appelés à siéger au comité d'experts pour la gestion des pics de pollution de l'air

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil de Communauté DECIDE

Article 1^{er} : **DESIGNER** Monsieur Pascal MARGERIN, maire de Blancafort et Madame Laurence RENIER, maire d'Aubigny sur Nère, pour siéger au comité d'experts dans le cadre du dispositif

Article 2 : **AUTORISER** La Présidente à signer tout acte afférent à la présente délibération

15. Rapport des commissions

Commission Développement Economique – Emploi – 19/09/2017 :

Commission Services à la Population – 27/09/2017 :

Mutualisation – Groupe 5 « Enfance et équipement de loisirs » - 29/09/2017 :

Commission Finances Administration Générale - 29/09/2017 :

16. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h20